



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 14 décembre 2017
18 heures 00**

Date de la convocation : 07 décembre 2017

**Nombre de membres « syndicaux » : 25
Nombre de présents « syndicaux » : 15
Excusés « syndicaux » : 10
Pouvoirs « syndicaux » : 4**

**Nombre de membres « asst » : 20
Nombre de présents « asst » : 11
Excusés « asst » : 9
Pouvoirs « asst » : 4**

**Nombre de membres « AEP » : 6
Nombre de présents « AEP » : 5
Excusés « AEP » : 1
Pouvoirs « AEP » : 0**

Points inscrits à l'ordre du jour

- Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018 (Point non soumis à délibération)
- Rapport des orientations budgétaires 2018 (17-037) - délégués « syndicat »
- Encaissement chèque EDENRED (17-038) --Délégués « syndicat »
- Encaissement de deux chèques BNP (17-039) --Délégués « syndicat »
- Actualisation de tarifs d'intervention AEP et assainissement (17/040) --Délégués « syndicat »

- Autorisation achat terrain SNCF VALLEROY (17/041) --Délégués « syndicat »
- Autorisation signer le marché BRP et renforcement réseau assainissement +AEP à VALLEROY (17/042) --Délégués « AEP »
- Redevance « assainissement collectif » 2018 (17/043) -- Délégués « assainissement »
- Avenant n°2 DMO rue de l'Eglise à MOINEVILLE (17/044) --Délégués « assainissement »
- Redevance « assainissement non collectif » 2018 (17/045) -- Délégués « syndicat »
- Redevance « eau, abonnement, et préservation des ressources en eau (AERM) 2018 (17/046) - Délégués « AEP »
- Tarif eau commune d'Homécourt (17/047) -- Délégués AEP
- Actualisation prix de vente d'eau au CRW (17/048) --Délégués « AEP »
- Souscription emprunt 300 000 € (17/049) -- Délégués « AEP »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 19 octobre est adopté à l'unanimité des membres présents.

Point non soumis à délibération

1. Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018

Annexe 1

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a procédé au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2018.

Cette discussion sans vote, est obligatoire dans les syndicats et communes de plus de 3500 habitants.

Elle permet aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat et d'exposer les principales orientations qui guideront la construction du Budget Primitif 2018.

Au cours de ce débat, M. le président a exposé les différentes informations pouvant servir de base à la discussion (telles que présentées en annexe 1).

Point soumis à délibération

2. Rapport des orientations budgétaires 2018 (17-037) Délégués « syndicat »

M. le président explique aux membres du comité syndical qu'afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe (article 107 loi n°2015-991 du 07/08/2015, et décret 2016-841 du 24/06/2016), il convient de délibérer sur le rapport 2017 présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.
Ces modalités ayant été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire réalisé ce même jour.

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité actent ce rapport tel que présenté ce jour durant lequel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

3. Encaissement chèque EDENRED (17-038) Délégués « syndicat »

M. le président explique au comité que la société EDENRED, avec lesquelles le syndicat travaille pour la fourniture de tickets restaurant, a émis un chèque représentant la quote part des tickets restaurant perdus ou périmés revenant de droit à la collectivité.

Aussi, il est proposé d'autoriser l'encaissement de ce chèque selon la répartition suivante : Orne Aval (Ets 465) : 222 €

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent l'encaissement de ce chèque selon la répartition suivante :

- Orne Aval (Ets 465) : 222 €

4. Encaissement de deux chèques BNP (17-039) Délégués « syndicat »

M. le président explique au comité que la société BNP, avec lesquelles le syndicat travaille pour la location de photocopieurs, a émis deux chèques représentant le remboursement de location de photocopieurs revenant de droit à la collectivité.
Aussi, il est proposé d'autoriser l'encaissement de ces chèques selon la répartition suivante :

- Orne Aval (Ets 465) : 978.86 €
- Orne Aval (Ets 465) : 388.80 €

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent l'encaissement de ce chèque selon la répartition suivante :

- Orne Aval (Ets 465) : 978.86 €
- Orne Aval (Ets 465) : 388.80 €

5. Actualisation de tarifs d'intervention AEP et assainissement (17/040)

Délégués « syndicat »
Annexe 2

M. le président rappelle que des tarifs d'intervention du camion d'hydrocurage ont été actés en 2013.

Ces montants sont inchangés depuis. De fait M. le président propose d'actualiser ces tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2018, en les augmentant de 1.1% (cout de l'inflation).

Un tableau actualisé est ainsi commenté.

Les délégués « assainissement » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent l'actualisation des tarifs d'intervention du camion d'hydrocurage telle que présentée et jointe.

6. Autorisation achat terrain SNCF VALLEROY (17/041)

Délégués « syndicat »

Monsieur le président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer l'acte d'achat relatif à la vente par RFF d'une parcelle de terrain (section AL N°66) située à Valleroy, sur laquelle sera implantée le bassin de retenue de pollution.

La surface à acheter est d'environ 600m², pour un prix de vente estimée des 8 000 € HT + frais divers (bornage,...). (Tva selon la législation en vigueur).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Président à signer l'acte d'achat relatif à la vente par RFF d'une parcelle de terrain (section AL N°66) située à Valleroy, dans les conditions énoncées ci-avant.

7. Autorisation signer le marché BRP et renforcement réseau assainissement +AEP à VALLEROY (17/042)

Délégués « AEP »

Monsieur le président propose aux délégués « syndicat » de l'autoriser à signer le marché relatif aux travaux de renforcement du réseau « asst » et « AEP » rue de Lorraine à Valleroy.

L'offre retenue est de : 909 849 € HT.

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorisent la signature du marché relatif aux travaux de renforcement des réseaux « rue de Lorraine » à VALLEROY.

8. Redevance « assainissement collectif » 2018 (17/043)

Délégués « assainissement »

Monsieur le Président propose aux délégués « asst » du comité syndical de maintenir le montant de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2018, soit 1.67 € HT/m³.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, disent que le montant de la redevance assainissement collectif est fixé à 1.67 € HT par m³ pour l'exercice 2018.

9. Avenant n°2 DMO rue de l'Eglise à MOINEVILLE (17/044)

Délégués « assainissement »

M. le président rappelle qu'une délibération (16/006) ainsi qu'un avenant 1 (17/004) ont été actés avec la commune de Moineville pour des travaux d'assainissement « rue de l'église ».

Les dépenses estimées (avenant 1) étaient de 172 135 € HT pour un montant de recettes indiqué de 30% (commune).

M. le président précise que des travaux supplémentaires sont venus s'adjoindre à ces montants.

Il vous sera donc proposé de valider cet avenant tel que présenté par la commune, à savoir :

Dépenses : 175 332.50 € HT

Recettes : 30% € HT (commune)

Les délégués « assainissement » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Moineville pour la réalisation de travaux d'assainissement « « rue de l'église » à Moineville.

10. Redevance « assainissement non collectif » 2018 (17/045)

Délégués « syndicat »

Monsieur le Président propose aux délégués « syndicat » du comité syndical de maintenir le montant de la redevance d'assainissement non collectif, soit: 0,507 € HT/m³.

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité disent que le montant de la redevance assainissement non collectif est fixé à 0,507 € HT/m³ pour l'exercice 2018.

11. Redevance « eau, abonnement, et préservation des ressources en eau (AERM) 2018 (17/046)

Délégués « AEP »

Monsieur le Président propose aux délégués « eau » de délibérer sur les montants de la redevance d'eau potable relatifs à l'année 2018, ainsi que sur l'abonnement annuel et le montant de la préservation des ressources en eau (AERM).

Les propositions sont les suivantes :

Commune de JOEUF

Tarif Eau 2018 : 0.9928 € HT/m³

Abonnement 2018 : 28.81 €HT/an soit 9.603€/facture

Préservation des ressources en eau 2018 : 0.0845 € HT/m³

Communes de MOUTIERS, VALLEROY et MOINEVILLE

Tarif Eau 2018 : 1.5934 € HT/m³

Abonnement 2018 : 28.81 €HT/an soit 9.603€/facture

Préservation des ressources en eau 2018 : 0.0943 € HT/m³

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité votent les montants, au titre de l'exercice 2018, tels que retranscrits ci-dessus.

12. Tarif eau commune d'Homécourt (17/047)

Délégués AEP

Monsieur le Président propose aux délégués « eau » de délibérer sur le montant de la redevance d'eau potable relatif à l'année 2018 pour la commune d'Homécourt, ainsi que sur le montant de la préservation des ressources en eau (AERM).

La proposition est la suivante :

Tarif 2018 : 0.9099 €/m³ (part syndicale + achat d'eau).

Préservation des ressources en eau 2018 : 0.0943 € HT/m³

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité disent que les montants actés, au titre de l'exercice 2018, sont ceux retranscrits ci-dessus.

13. Actualisation prix de vente d'eau au CRW (17/048)

Délégués « AEP »

M. le président rappelle aux délégués « AEP » du comité syndical qu'une convention de vente d'eau a été actée avec le Contrat Rivière Woigot (CRW) en 2014 (14/004).

Ces tarifs n'ont pas fait l'objet d'actualisation depuis.

M. le président propose aujourd'hui de délibérer sur une actualisation du prix de vente faite au CRW.

<u>Rappel (délib14/004):</u>	Abonnt : 180 € HT/an Vente d'eau : 0.35€ HT/m ³
<u>Nouvelle proposition :</u>	Abonnt : 180 € HT/an Vente d'eau : 0.38 € HT/m ³

Les délégués « AEP » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité actent ces nouveaux tarifs tels au présentés ci-dessus et disent qu'ils sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

14. Souscription emprunt 300 000 € (17/049)

Délégués « AEP »

Monsieur le président explique aux délégués « eau », que tel qu'expliqué au DOB, le budget « eau » prévoit des travaux d'investissements (interconnexion SIEGVO). Il propose donc de souscrire un emprunt afin de faire face à ces dépenses.

Les délégués « eau » prennent connaissance des diverses propositions reçues.

Le projet de contrat du crédit Mutuel retenu, est le suivant :

Montant : 300 000 €

Durée : 25 ans

Nature du taux : Fixe

Taux d'intérêt : 1.60%

Périodicité d'échéance : Annuelle

Montant de l'échéance : 14 654.06 €
Commissions et frais de dossiers : 300 €

Les délégués « eau », à l'unanimité, après en avoir délibérés à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'emprunt avec le crédit mutuel, et autorisent le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de crédit du crédit mutuel.

Le président lève la séance à 19h35

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Sainte Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

